



## **PREFECTURE**

Direction des Ressources Humaines et des moyens  
Bureau des Ressources Humaines

### **Arrêté portant désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de la préfecture d'Eure-et-Loir**

La Préfète d'Eure-et-Loir

Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 21 juillet 2014 modifié portant création du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de service déconcentré dans certains services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de la préfecture de l'Eure-et-Loir ;

**Vu** le procès-verbal de répartition et d'attribution des sièges au comité technique de la préfecture d'Eure-et-Loir, établi à l'issue des élections professionnelles qui se sont déroulées du 30 novembre au 6 décembre 2018 ;

**Vu** les désignations des nouveaux membres par messages des organisations syndicales des 9 janvier 2019 et 17 janvier 2019 ;

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de la préfecture d'Eure-et-Loir :

Syndicats	Nombre de sièges	5 membres titulaires	5 membres suppléants
FSMI/FO	4	Corinne LINANT	Stéphane COHON
		Cécile BELLINI	Thomas MOULIN
		Florence LARSONNIER	Liliane JANCI
		Jeannick LAURIN	Mélissa ALAPHILIPPE
UATS-UNSA	1	Thierry ROSIER	Jacques REBOUX

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Chartres, le 05 février 2019

Plb La Préfète  
Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général



Régis ELBEZ